

MINUTES OF THE MEETING

DATE: 02/12/2021

HOURS: 16h00-18h00

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
1. Approval agenda and report		
1.1 Report Previous meeting (<i>approval</i>)	Après adaptation en fonction des remarques de Sciensano, les trois rapports précédents sont validés.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport goedgekeurd • Rapport approuvé
1.2 Agenda (<i>approval</i>)		<ul style="list-style-type: none"> • Agenda goedgekeurd • Agenda approuvé
1.3 RMG Dashboard (<i>information</i>)		
2. Situation overview (information)		
2.1 Epidemiological overview (<i>information – Sciensano</i>)	<p>Sciensano présente l'aperçu épidémiologique.¹</p> <p>La FWB souhaite signaler qu'il est important de préciser qu'en Région wallonne, le call center tracing de l'AViQ n'a repris qu'une partie des tâches des services publics de l'emploi dans le cadre du suivi des contacts covid dans les écoles, et non toutes leurs tâches. L'ONE et l'AViQ collaborent.</p>	<p>De RMG valideert het epidemiologische overzicht. Het alarmniveau is nu nationaal en voor alle gewesten/provincies nog steeds het niveau 5. Het is nog vroeg om de impact van de genomen maatregelen te kunnen evalueren. Er is echter nog geen sprake van een daling van het aantal nieuwe infecties. De winter (en daarmee ook de circulatie van andere respiratoire virussen) is amper gestart en ook de nieuwe variant Omicron kan mogelijk een impact hebben op het verdere verloop van de epidemie. Momenteel is er nog onvoldoende informatie beschikbaar om het risico hiervan correct te kunnen inschatten, maar de Wereldgezondheidsorganisatie benadrukt dat basis niet farmaceutische maatregelen</p>

¹ [COVID-19 - Situation épidémiologique | Coronavirus Covid-19 \(sciensano.be\)](#)

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
		<p>(NPI's, zoals gebruik van mondmaskers, fysieke afstand, ventilatie van binnenruimtes, het beperken van contacten en handhygiëne) essentieel blijven om de overdracht van SARS CoV-2 te beperken, ook in de context van de opkomende Omicron-variant.</p> <p>Le RMG valide l'aperçu épidémiologique. Le niveau d'alerte reste au niveau 5 pour l'ensemble du pays et pour toutes les régions/provinces. Il est encore tôt pour évaluer l'impact des mesures prises. Mais le nombre de nouvelles infections n'a pas encore diminué. L'hiver (et avec lui la circulation d'autres virus respiratoires) vient à peine de commencer et le nouveau variant Omicron pourrait également avoir un impact sur l'évolution de l'épidémie. À l'heure actuelle, les informations disponibles sont insuffisantes pour évaluer correctement le risque, mais l'Organisation mondiale de la santé souligne que les mesures barrière de base (NPI, telles que l'utilisation de masques, la distanciation sociale, la ventilation des zones intérieures, la limitation des contacts et l'hygiène des mains) restent essentielles pour réduire la transmission du SRAS CoV-2, y compris dans le contexte du variant émergent Omicron.</p>
2.2 Update VOC-list	La mise à jour de la liste VOC a déjà été validée par e-RMG.	De RMG valideerde reeds de VOC lijst per e-RMG. Le RMG a validé la liste VOC par e-RMG.
3. Prevention		
3.1. Clarification and questions on the exemption from quarantine	<p>L'application actuelle de l'exception est maintenue.</p> <p>La Flandre fait remarquer que cette exception doit être revue si le besoin en soins s'accroît et si la pénurie de personnel s'accroît.</p>	De bestaande toepassing van de uitzondering wordt behouden. Er zal een analyse gebeuren ivm de scope van gezondheidsberoepen en de toepassing van de reeds bestaande uitzondering voor essentiële

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
<p>and isolation for healthcare workers (<i>Discussion</i>)</p>	<p>Le RMG demande à cet effet des chiffres objectifs des soins de santé avant de prendre une décision.</p> <p>Vu les différences des aspects juridiques en Wallonie et en Flandre, le RMG attribue dans la note une exception à la Wallonie :</p> <p><i>« Il est convenu, en concertation avec des représentants des cercles de médecine générale et de la médecine générale, que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Pour les membres du personnel sous contrat de travail dans les établissements de soins au sens large, le médecin du travail est compétent pour remettre un avis à l'employeur qui respecte cet avis, compte tenu des impératifs sanitaires et de la nécessité de protéger les travailleurs et les résidents ;</i> <i>- Pour les professionnels de soins indépendants, il est fait appel à leur conscience professionnelle et au soutien confraternel entre pairs. Ce soutien confraternel vise notamment à :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Chercher des solutions pour remplacer le professionnel de soins indépendant malade ou en quarantaine, si nécessaire, afin d'assurer la continuité des soins.</i> <i>- Pour le cas spécifique des MR.S., le médecin coordinateur contribue au soutien confraternel, en accord avec le confrère malade ou en quarantaine. »</i> <p>On effectuera une analyse concernant le champ d'application des professions de santé et l'application de l'exception existante pour les secteurs essentiels. Il est demandé aux Communautés de fournir un aperçu des professions de santé et de l'application actuelle (y compris le cadre légal) de la liste harmonisée.</p>	<p>sectoren. Er wordt aan de gemeenschappen gevraagd een overzicht te voorzien van de zorgberoepen en van de huidige toepassing (incl het wettelijk kader) van de geharmoniseerde lijst.</p> <p>L'application actuelle de l'exception est maintenue. Une analyse sera menée concernant le champ d'application des professions de santé et l'application de l'exception déjà existante pour les secteurs essentiels. Les Communautés sont invitées à fournir un aperçu des professions de santé/soins et de l'application actuelle (y compris le cadre juridique) de la liste harmonisée.</p>
<p>3.2. Testing of vaccinated HRC who are permanently exposed to the index person</p>	<p>Le RMG décide que, conformément à la règle précédemment en vigueur, un test sera prévu au jour 10 pour les CHR vaccinés qui vivent sous le même toit que le cas index, si le cas index ne peut pas être isolé des membres de son foyer.</p>	<p>De RMG beslist dat, in lijn met de voordien bestaande regel, een test op dag 10 voorzien wordt voor gevaccineerde HRC die onder hetzelfde dak wonen als het index geval indien het index geval zich</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Certains membres du RMG étaient en faveur de faire tester chaque contact à haut risque le jour 10 s'il vit sous le même toit que le patient index. Le RMG décide de ne pas appliquer cette règle pour le moment. Il convient d'abord d'examiner si c'est faisable avec la capacité de test actuelle (question pour la TF Testing).</p>	<p>niet kan isoleren van diens huisgenoten. Er wordt onderzocht met de TF testing of dit haalbaar is in de huidige test capaciteit, er dienen tevens nog operationele kwesties uitgeklaard worden (test code, scripts).</p> <p>Le RMG décide que, conformément à la règle précédemment en vigueur, un test au jour 10 sera fourni pour les CRH vaccinés vivant sous le même toit que le cas index si ce dernier ne peut s'isoler des membres de son foyer. La question de savoir si cela est possible dans le cadre de la capacité actuelle est en cours d'examen avec le TF. Il y a également des questions opérationnelles à résoudre (code de test, scripts).</p>
<p>3.3. Measures in light of the omicron variant</p>	<p>Le Legal covid présente la réponse² aux questions qui ont été posées par le RMG en rapport avec la quarantaine à l'hôtel.</p> <p>Le RMG demande à l'OCC de donner un mandat à la CIM pour approfondir et développer les aspects organisationnels et juridiques de la quarantaine obligatoire à l'hôtel pour les voyageurs en provenance de zones VOC. Une première analyse du cadre légal a déjà été réalisée mais doit être poursuivie.</p> <p>Le RMG souhaite aussi donner le signal que, dans le contexte actuel du variant Omicron, il peut s'avérer opportun d'instaurer une procédure de quarantaine hôtelière à l'avenir, dans le cas de nouveaux variants.</p>	<p>De nota wordt door de RMG gevalideerd. Dit betekent dat een RAT of PCR test verplicht wordt voor alle reizigers (>12j) vóór inreizen uit derde landen die niet op de witte lijst van de EU staan. Bovendien zijn er na aankomst steeds 2 PCR testen (op dag 1 en dag 7), bij voorkeur deze die S-gene drop out kunnen detecteren. Deze extra maatregel is voorzien om de import van de omicron variant maximaal te beperken in afwachting van een beter begrip van de mogelijk impact ervan op de epidemiologische toestand. Daarnaast vraagt de RMG aan het OCC om te overwegen het IMC te</p>



AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>La note RMG « Mesures supplémentaires dans le cadre du variant Omicron » est validée par le RMG. Ce qui signifie qu'un test RAT ou PCR deviendra obligatoire pour tous les voyageurs (> 12 ans) avant leur retour d'un pays tiers qui ne figure pas sur la liste blanche de l'UE. En outre, 2 tests PCR restent obligatoires à leur arrivée (au jour 1 et au jour 7), de préférence ceux qui peuvent détecter le S-gene drop out. Cette mesure supplémentaire est prévue pour limiter au maximum l'importation du variant Omicron dans l'attente de plus d'informations sur son impact éventuel sur la situation épidémiologique.</p> <p>La mesure figurant dans la note RMG devra être réévaluée en cas d'informations supplémentaires sur ce variant.</p>	<p>mandateren om de verplichte hotelquarantaine verder organisatorisch en juridisch te onderzoeken en uit te werken.</p> <p>La note est validée par le RMG. Cela signifie qu'un test RAT ou PCR deviendra obligatoire pour tous les voyageurs (>12 ans) provenant d'un pays tiers (ne figurant pas sur la liste blanche de l'UE) avant leur entrée. En outre, 2 tests PCR (le premier et le septième jour) sont obligatoires après l'arrivée, de préférence ceux qui peuvent détecter le S-gene drop out. Cette mesure supplémentaire est prévue pour limiter au maximum l'importation de la variante omicron, dans l'attente d'une meilleure compréhension de son impact éventuel sur la situation épidémiologique. En outre, le RMG demande à l'OCC de considérer de mandater l'IMC pour approfondir et développer les aspects organisationnels et juridiques de la quarantaine hôtelière obligatoire.</p>
4. Surveillance and detection		
5. Health care		
6. Stocks and shortages		
7. Communication		
8. International		
9. Date next meeting / agenda (approval)		

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
		<p>Tenzij urgentie, zal de volgende RMG-vergadering zal doorgaan op donderdag 09/12/2021 van 16u tot 18u.</p> <hr/> <p>Sauf urgence, la prochaine réunion aura lieu le jeudi 09/12/2021 de 16h à 18h.</p>
10. AOB		
10.1. case of Creutzfeldt Jakob	Un nouveau cas possible de Creutzfeldt-Jakob avec décès. Il y a une faible présomption qu'il s'agisse d'un Creutzfeldt-Jakob. Il n'y aurait pas de risque de contamination des appareils médicaux.	
10.2. botulisme case in Flanders	Un cas de botulisme a été détecté en Flandre. Une enquête est en cours concernant une source éventuelle de contamination.	

Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Bouton	Brigitte	AViQ	brigitte.bouton@aviq.be
Callens	Michiel	Vlaanderen	michiel.callens@vlaanderen.be
Cormann	Karin	Communauté Germanophone	karin.cormann@dgov.be
Detaille	Emilie	Cabinet Morreale	emilie.detaille@gov.wallonie.be
De Schutter	Iris	Vlaanderen	iris.deschutter@vlaanderen.be
Gijs	Geert	Commissariat	Geert.Gijs@commissariat.fed.be
Hitabatuma	Vincent	FWB	Vincent.HITABATUMA@gov.cfwb.be
Henry	Anne-Claire	Fédération Wallonie Bruxelles	anne-claire.henry@one.be
Kalimira	Nyota (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	nyota.kalimira@health.fgov.be
Martens	Tina	Brussels	tmartens@gov.brussels
Moulart	Jean	Brussels	jmoulart@gov.brussels
De Ridder	Ri	Cabinet Vandenbroucke	ri.deridder@vandenbroucke.fed.be
van de Konijnenburg	Cecile (RMG voorzitter)	FOD Volksgezondheid	cecile.vandekonijnenburg@health.fgov.be
Van Gucht	Steven	Sciensano	steven.vangucht@sciensano.be
Verbeken	Bert (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	bert.verbeken@health.fgov .be
Lernout	Tinne	Sciensano	Tinne.Lernout@sciensano.be
Wildemeersch	Dirk	Vlaanderen	dirk.wildemeersch@vlaanderen.be
Van Veldhoven	Matthias	Legal covid	Matthias.vanveldhoven@health.fgov.be